



édito éditorial

Lettre d'Information de l'Association des Archivistes Francophones de Belgique asbl
(n°21, avril 2015)

Du vent ?

L'année 2015 s'annonce mouvementée. Sans vouloir se référer de manière grandiloquente à la « triple temporalité » braudélienne, force est de constater que le métier d'archiviste bouge énormément, se transforme, voire se métamorphose. Face à ces mutations, notre association se justifie plus que jamais. Sa première décennie d'existence lui a donné un certain poids, mais les nouveaux défis à affronter, endogènes et exogènes, sont de taille. Le métier change au contact des nouvelles technologies. Doit-il s'adapter au point de perdre son âme ? La mémoire de nos citoyens et de notre société doit-elle devenir un sous-produit culturel sans cesse renégocié pour mériter de survivre ? Les pouvoirs publics, investis pour sauvegarder et développer les valeurs de civilisation et de démocratie, ont-ils le droit de faire l'impasse sur la protection du legs mémoriel des générations passées et de faire fi de la collecte des sources présentes pour les générations futures ? La « crise » économique - qui dans le secteur archivistique était déjà clairement diagnostiquée dans les années 1980 - entre dans une nouvelle phase de contractions et de tentations (budgets étranglés, investissements taris, formations bradées, fusions contre nature, cessions à des intérêts de moins en moins généraux et loin du contrôle démocratique). Le vitriol qui est appliqué est-il de bonne qualité ? Met-il en valeur les socles fondamentaux du vivre ensemble et les bases régaliennes, au nombre desquels figure la mémoire authentique, qui protègent notre État de droit ou les ronge-t-il progressivement, mais irrémédiablement ? La réponse doit venir de tous ceux qui se reconnaissent dans la pratique archivistique, quel que soit leur nom et leur niveau. Le monde associatif offre des opportunités de barrer la route du défaitisme alimenté par le repli individualiste. Si les archivistes

et leurs indispensables auxiliaires poursuivent inlassablement le combat, c'est probablement parce qu'ils exercent non seulement un cœur de métier, mais aussi un métier de cœur. À l'aune des siècles, voire des millénaires, ils maintiennent le relais entre les générations dans un monde trop souvent borné à la « prochaine échéance ».

Dans ce contexte difficile, l'AAFB, forte d'une décennie durant laquelle elle s'est forgé un nom et une place certes encore modeste, poursuit sa route, non pas avec un regard nostalgique vers un passé confortable que la génération actuelle d'archivistes belges francophones n'a jamais connu, mais en assimilant les formidables potentialités aujourd'hui offertes par les évolutions positives. C'est dans cet esprit que notre site a été totalement repensé depuis quelques temps. En même temps, l'équipe dirigeante poursuit son opération de renouvellement. Notre vœu le plus cher est que l'un et l'autre vous apportent satisfaction et soutien dans votre action. Dans leur sagesse, les pères (et mères) fondateurs de notre association ont limité le nombre de mandats, et s'y sont tenus. Le navire a effectué ses premières sorties en mer et il a déjà essuyé ses premières bourrasques. Il est à présent de taille à regagner le large en offrant leur chance à de nouveaux équipiers. Si vous estimez disposer d'une abnégation suffisante, d'un esprit d'équipe et d'un sens du dialogue constructif pour donner de votre temps à la poursuite de cette enthousiasmante mission, n'hésitez pas à déposer votre candidature aux prochaines élections. À l'instar de la maxime de La Rochefoucault, il y a des vents qui éteignent les braises, mais il y en a d'autres qui portent par-delà les océans.

Claude de Moreau de Gerbehaye
Président



Coll. AAFB

2005
2006
2007
2008
2009
2010
2011
2012
2013
2014
2015



La vie de notre association

■ ■ ■ L'AAFBI fête dignement son 10^{ème} anniversaire

Le nouveau site internet de l'AAFBI est là : www.archivistes.be. L'objectif principal est évidemment de présenter nos réalisations, nos actions ainsi que de valoriser notre métier et la diversité des personnes qui l'exercent avec professionnalisme et passion. Il nous permettra également de relayer les manifestations que vous organisez dans vos institutions, de partager avec vous spécifiquement certaines ressources documentaires et de vous relayer les offres d'emplois. A l'heure du web 2.0 et de l'évolution technologique qui l'accompagne, ce lifting était nécessaire et a été rendu possible grâce à Séverine-Deskeuvre (www.lesteinturiers.net).



Coll. AAFBI



A l'approche d'un cap important pour notre association, nous souhaitons également remercier très chaleureusement deux acteurs importants de notre communication. Depuis 2005, Lionel Vanvelthem a consacré de nombreuses heures pour alimenter, gérer et veiller sur notre premier site internet. Merci à lui pour le travail fourni. Merci aussi à Fabienne Dechef qui, depuis 2006, a mis ses talents de graphiste au profit de notre association pour rendre les numéros d'*Info-AAFB* toujours plus attractifs.



Coll. AAFB

■ ■ ■ Quand les associations se rencontrent

Le 13 mars 2015, une délégation de l'AAFB a été reçue par la *Vlaamse Vereniging voor Bibliotheek-, Archief- en Documentatiewezenen* (VVBAD) à l'occasion de l'assemblée générale statutaire que celle-ci tenait dans l'enceinte du Sénat à Bruxelles. Cette invitation donnait suite au désir plusieurs fois manifesté de consolider des liens de partenariat qui existent déjà dans le cadre de projets ponctuels. L'accueil réservé fut à la fois chaleureux, ouvert, positif et studieux. Il a été possible de participer et de dialoguer à la réunion de travail de la section Archives où l'on a pu constater les points de convergence sur les lignes générales, avec des inquiétudes similaires propres à notre profession, et les spécificités inhérentes aux contextes de chacun. L'occasion a également été donnée de présenter notre association, son fonctionnement et ses objectifs. Cette réunion, fortement soutenue par des archivistes possédant la double affiliation, a montré toute la richesse et le bénéfice mutuel que peut offrir l'entretien de ce dialogue.

Un autre partenariat se met également progressivement en place avec l'Association Belge de Documentation (ABD-BVD). C'est ainsi que le mardi 24 mars, le « Doc-

Moment » organisé par l'ABD et dont le thème était l'archivage électronique était ouvert aux membres de notre association gratuitement. Les membres présents ont pu y entendre d'une part Sébastien Soyez abordant dans les grandes lignes les aspects organisationnels, juridiques et techniques liés à la mise en œuvre d'un projet de gestion et d'archivage électronique et d'autre part Alexander Stierman, directeur de *Picturae* Belgique, présentant la problématique de la pérennité numérique et les exigences requises pour un e-dépôt.

Il est essentiel que ces partenariats se confirment à l'avenir. Le prochain conseil d'administration de l'AAFB s'attellera à les poursuivre.



Coll. VVBAD



Prévoir l'imprévisible... A Mons



Les 27 et 28 novembre 2014, l'AAFB organisait, en partenariat avec le comité belge du Bouclier bleu, le comité français du Bouclier bleu et l'Icosmos Wallonie-Bruxelles deux journées internationales consacrées à l'élaboration et au suivi des plans d'urgence. Celles-ci étaient soutenues par le Service public de Wallonie (DG04 Département du Patrimoine), la Ville de Mons et le cinéma Plaza Art.

La matinée du 27 novembre a offert aux membres inscrits trois facettes différentes de la mise sur pied et du suivi d'un plan d'intervention au sein d'une institution culturelle. La directrice du Musée Plantin Moretus, Iris Kockelberg, a présenté les difficultés rencontrées par un conservateur devant assurer une gestion harmonieuse entre des collections exceptionnelles et un monument qui l'est tout autant. Karine Bausier, directrice de l'Espace gallo-romain d'Ath, a quant à elle insisté sur l'importance de l'anticipation et d'une attention quotidienne aux mesures de sécurité adoptées. Enfin, le tour de Belgique s'est arrêté à Bruxelles où Jacqueline Lambert assure le poste de conseiller en prévention à la Bibliothèque royale Albert I^{er}. On retiendra particulièrement de son discours qu'un plan d'urgence est un processus évolutif. Il peut débuter modestement avec des mesures simples et élémentaires et se construire petit à petit en fonction des moyens et ressources disponibles.



Coll. AAFB

Après une visite de la Collégiale Sainte-Waudru sous la direction du président de la Fabrique d'église, Pierre Dufour, et du conservateur du Trésor, Benoît Van Caenegem, l'après-midi coordonnée par l'équipe du comité français du Bouclier bleu s'est déclinée en ateliers pratiques. Sous la conduite de Claude-Marie Monneron, de Catherine Cottin et de Christophe Jacobs, les membres présents ont été confrontés concrètement à la réalité du terrain et ont poursuivi leurs réflexions autour de la réalisation d'inventaires exhaustifs, la priorisation, les manipulations de sauvetage des documents endommagés par l'eau ou encore la réalisation (en légos) d'un centre de traitement d'urgence pour du patrimoine sinistré.

Après l'effort, le réconfort. Guidée par l'archiviste de la Ville de Mons, Corentin Rousman, l'assemblée découvre, sur la toile du cinéma Plaza, d'anciens films amateurs retraçant les principales étapes de la procession du Car d'or et du combat de Saint-Georges. Capitale culturelle européenne 2015 oblige, la journée se clôture par la présentation des différents projets muséaux montois. La matinée du 28 novembre permettra enfin aux associations réunies durant ces deux jours de faire le point sur les prochains chantiers communs pouvant être envisagés.



Historien, un diplôme pour du vent...

Le métier d'archiviste a fortement évolué ces dernières décennies. L'arrivée massive de documents électroniques et des e-mails a bouleversé les pratiques. Les exigences et le désir de valorisation ont aussi eu quelques répercussions sur les missions des archivistes.

Cette évolution a amené sur le tapis une question qui fait débat : l'archiviste d'aujourd'hui, et encore plus celui de demain, doit-il encore être un historien ? Le Service Public de Wallonie semble avoir tranché. Son archiviste de demain sera un diplômé en... communication. Et pas autre chose !

Sa dernière offre de recrutement (réf. : 2015-MEB-66-Direction des archives régionales), dont l'appel à candidature se clôturait le 16 janvier 2015, en a surpris plus d'un. La première surprise provenait du titre requis : « Licence/Master en communication ». La seconde surprise, véritable coup de massue, provenait de la mention entre parenthèses suivant le titre requis : « le poste n'est pas accessible ni au licencié/master en histoire ni au graduat/baccalauréat bibliothécaire-documentaliste ». Était-il nécessaire de mentionner que le poste n'était pas accessible aux bibliothécaires-documentalistes, puisque ceux-ci, malgré toute l'expérience dont ils pourraient disposer, ne relèvent pas du niveau 1. Mais cette mention, accompagnée de l'exclusion explicite des historiens, même s'ils détiennent un diplôme complémentaire ou peuvent justifier d'une expérience probante dans la direction d'un service d'archives - tiens, il n'est jamais fait mention d'expérience dans l'offre ! - est un signal clair : mesdames, messieurs les archivistes en fonction, le SPW ne veut pas de vous, sauf si vous êtes titulaire d'un diplôme en communication. Oserait-on penser qu'il existe déjà un candidat tout désigné à ce poste ? Nous ne nous abaisserons pas à cela.

Il n'en fallait toutefois pas plus pour que l'AAFB réagisse. Ce qu'elle a fait, en adressant à la cellule Recrutement du SPW un courrier dont une copie a été envoyée aux membres de l'association et dont le contenu a également été posté sur les réseaux sociaux.

La cellule recrutement du SPW a eu l'obligeance de répondre : « C'est avec étonnement que je prends connaissance de votre courriel. En effet, l'annonce incriminée est la traduction d'une décision du Gouvernement wallon. Dans son point 1, il est décidé le recrutement d'un agent archiviste, à l'échelle A6, grade d'attaché (ce qui exclu (sic) les bibliothécaires). Le point de la décision 2 « approuve la description de fonction, les conditions de participation et le profil de compétences ». La note accompagnant la décision précise dans les conditions de participation : « L'agent est détenteur du diplôme de master ou licencié en sciences et technologies de l'information et de la communication, à finalité information ou à finalité archivistique, reconnu et délivré par les universités... » (ce qui exclu (sic) les historiens). Par ailleurs, plusieurs universités belges délivrent les titres en question. Il s'agit d'une formation permettant de concevoir et de déployer des systèmes d'information (archivage, systèmes documentaires, bases de données, communication multimédia, portail d'entreprise...). C'est bien le profil recherché par la Direction de la Documentation et des Archives régionales ».

Et voilà donc comment un diplôme de master ou licencié en sciences et technologies de l'information et de la communication se trouve transformé en un diplôme de master ou licencié en communication, un peu comme si un diplômé en philosophie et lettres se trouvait transformé en master ou licencié en philosophie. Quant à l'exclusion explicite des historiens par le choix du titre requis pour exercer la fonction, elle empêcherait un archiviste exerçant ses fonctions depuis 20 ans et disposant d'une expérience valant tous les diplômes de postuler pour cet emploi. Le choix du SPW semble donc être de renoncer à l'expérience. Plusieurs candidats historiens bénéficiant d'un diplôme complémentaire à finalité archivistique ou bénéficiant d'expérience ont malgré tout adressé leur candidature au SPW, qui les a poliment renvoyés à leurs chères archives.

La réaction de l'AAFB a cependant retenu l'attention de Stéphane Hazée, parlementaire wallon qui avait participé à notre débat public organisé le 9 mai 2014 à Namur autour de la question « Les archives... un révélateur de notre

société ?». Il a donc posé une question écrite ce 30 janvier 2015 à Christophe Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. Stéphane Hazée s'interroge sur l'équivalence entre un diplôme en communication et un diplôme en sciences et technologies de l'information et de la communication. Parle-t-on vraiment de la même chose et l'offre traduit-elle donc la volonté du gouvernement wallon ? La procédure est-elle donc régulière ? Il relaie aussi dans cette question le sentiment des nombreux archivistes qui, par l'exclusion des historiens et l'absence de mention d'expérience probante, ne peuvent pas tenter de pourvoir à ce poste: « Cette situation est interpellante. Elle a également ému une série de candidats potentiels, titulaires d'un diplôme à finalité archivistique ou pouvant faire valoir une expérience probante ou des formations complémentaires en la matière ».

Le Ministre Lacroix - lui-même historien de formation - a répondu à cette question le 13 février 2015. Chacun pourra juger de sa réponse, mais il y a du souci à se faire si l'on considère que pour la mise en place d'un « système d'archives numériques », les historiens, disposant d'un diplôme à finalité archivistique ou possédant des diplômes complémentaires orientés vers les archives électroniques, ne peuvent être compétents !

Tous les historiens exerçant la profession d'archiviste doivent donc prendre conscience que, à l'avenir, leur diplôme en histoire n'aura plus aucune valeur pour exercer leur profession et qu'il ne vaudra plus que pour du vent. C'est en tous cas l'avis de certains. L'AAFB se veut toutefois ouverte à toutes les personnes exerçant la profession d'archiviste sans distinction de diplôme. A ce titre, c'est avec joie que nous accueillerons en notre sein la nouvelle recrue du SPW, si elle-même, ou son institution, en exprime le vœu.



Coll. RTBF



La Journée internationale des Archives... A vos agendas !



Cette Journée internationale des Archives sera cette année entièrement dédiée aux membres de l'AAFB. Afin de faire découvrir une facette du métier d'archiviste assez méconnue, nous vous préparons, pour le mardi 9 juin, une journée aux archives de la RTBF. A la croisée des chemins entre archives patrimoniales et records management, le secteur Archivage de la RTBF est en charge de la sélection, la capture, la documentation et la préservation des documents audiovisuels produits et diffusés quotidiennement par l'entreprise. Dans un univers où la dématérialisation s'accélère, il joue un rôle de plus en plus prononcé de médiateur, de pont entre les producteurs de contenu et les responsables informatiques. Il convient donc d'adapter les principes archivistiques pour s'adapter à ce nouvel environnement sans négliger la vision patrimoniale, historique de notre travail. Le nombre de places étant limité, restez attentifs aux informations qui suivront sous peu.

■ ■ ■ Avantages aux membres

■ ■ ■ Les cotisations pour 2015

Leur montant est toujours fixé à 25 € pour les membres individuels (5 € pour les étudiants, les demandeurs d'emploi ainsi que les pensionnés) et à 75 € pour les personnes morales et associations de fait. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2015, nom + prénom).

.....



Une nouvelle version de *Questions d'archivage* sera prochainement disponible. Spécialement conçu pour être un outil de travail actuel couvrant les différentes facettes de la gestion des archives, le manuel a été totalement repensé dans son format et sa structure. Les éditions Politeia accorderont une nouvelle fois une remise de 20% aux membres de l'AAFB en ordre de cotisation.

.....

Les nouvelles de nos membres

.....

■ ■ ■ En formation au MRAC

Le Musée royal de l'Afrique centrale (MRAC) à Tervuren, en coopération avec les Archives générales du Royaume et l'Ecole du Patrimoine africain à Porto-Novo (Bénin), souhaitent répondre aux demandes de formations (y compris pratiques) en archivistique en provenance de l'Afrique centrale, grâce à un financement de la Coopération au Développement en Belgique. Afin de partager ses normes pratiques et participer à la formation des jeunes collègues en provenance du Burundi, de la RD Congo et du Rwanda, une formation intensive de courte durée de perfectionnement professionnel est mise en place, premièrement au Bénin à l'EPA. Session 2015 en français : du 17 août au 25 septembre. Pour plus d'informations : <http://www.africamuseum.be/research/collaborations/training/group#archivesBenin>.



Coll. MRAC (ph. J. Van de Vijver)

■ ■ ■ Un nouvel archiviste en chef pour les Archives de la Ville de Bruxelles

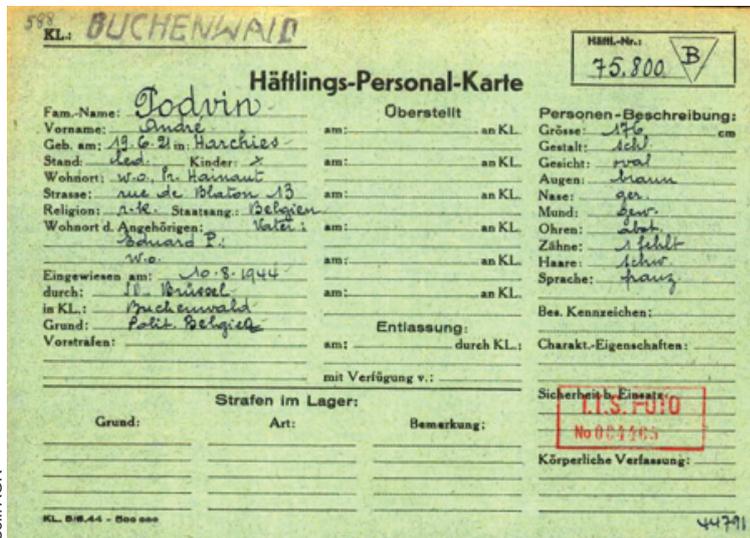


Autermed'uneprocédurederecrutement, Frédéric Boquet a récemment été retenu par le Collège des bourgmestre et échevins pour exercer la fonction d'archiviste en chef des Archives de la Ville de Bruxelles. Historien de formation, il travaille au service des

Archives depuis plus de dix ans comme historien-archiviste. Ces dernières années, il s'est notamment occupé des nouveaux projets de numérisation des Archives, des problèmes de conservation d'archives électroniques et de la gestion matérielle du dépôt. Si besoin est de le préciser, il est également un membre actif du conseil d'administration de l'AAFB.

■ ■ ■ Les Archives de l'Etat et le projet EHRI

Le 26 mars dernier, le site internet *European Holocaust Research Infrastructure* (EHRI) était officiellement présenté au *Berlin-Brandenburg Academy of Sciences and Humanities*. Consortium de vingt organisations de treize pays, le projet EHRI vise à soutenir la recherche sur la Shoah, notamment au moyen d'une base de données en ligne contenant des informations sur les milliers de fonds d'archives et de collections pouvant être utiles dans ce domaine de recherche.



Dès le début, il a paru logique de développer une collaboration entre le projet *Sources pour l'histoire des populations juives et du judaïsme en Belgique (19-20^e siècles)* des Archives générales du Royaume, d'une part, et le site internet EHRI, d'autre part. Les deux établissements ont conclu une convention, aux termes de laquelle les Archives de l'État sont désormais l'une des *cooperating institutions and projects* de l'EHRI. Via le site portail de l'EHRI, les Archives de l'État pourront s'adresser

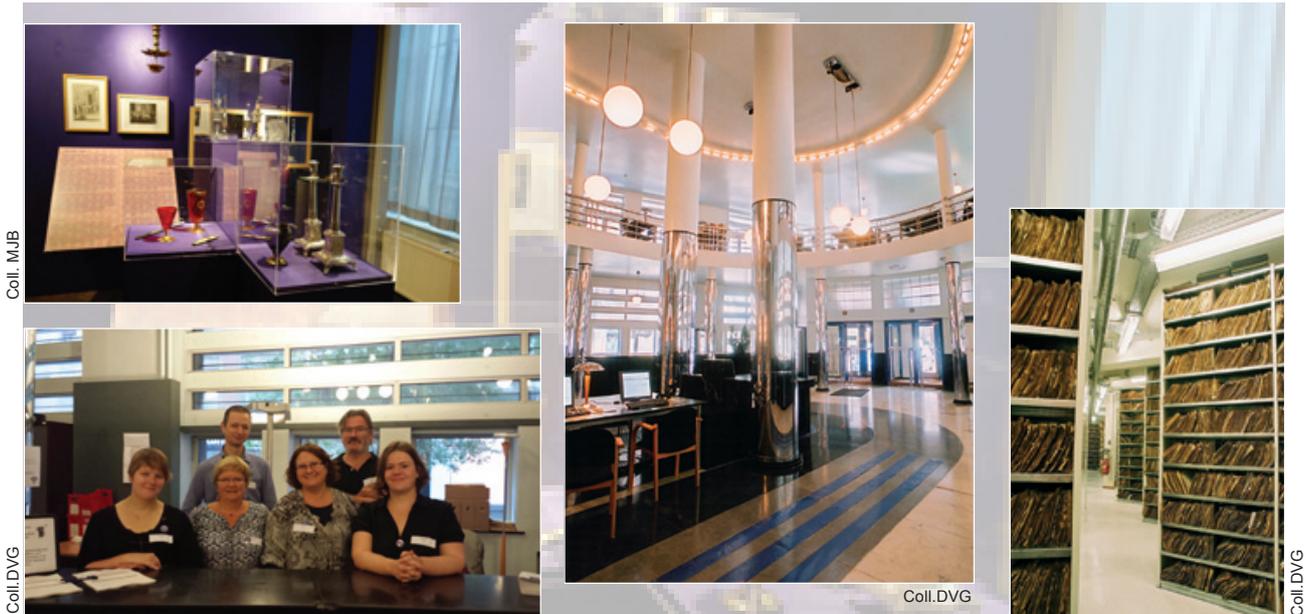
à un public international plus large. Grâce à cette collaboration, l'EHRI, quant à lui, pourra fournir un aperçu très exhaustif des archives belges sur la Shoah.

Coups d'oeil sur... **deux centres d'archives complémentaires**
... Le Musée juif de Belgique et la DG Victimes de la Guerre

par Anne Cherton (anne.cherton@mjb-jmb.org), Pascale Falek Alhadeff (pascale.falek@mjb-jmb.org) et Marie Lejeune (marie.lejeune@minsoc.fed.be)



Le Musée Juif de Belgique (MJB) a comme principale mission de promouvoir la connaissance de l'histoire et de la culture juive. La Direction générale des Victimes de la Guerre (DVG) est quant à elle chargée d'exécuter la législation en matière de victimes civiles de la guerre. Ces deux institutions assurent la conservation, la sauvegarde et la mise en valeur d'un patrimoine archivistique d'exception.



Coll. MJB

Coll.DVG

Coll.DVG

Coll.DVG

Le MJB est né il y a une trentaine d'années du constat de l'indigence de la présence juive dans les collections publiques. Établi pendant quatorze ans avenue de Stalingrad, il a déménagé en mai 2004 au 21 rue des Minimes dans le quartier historique du Sablon, au cœur de Bruxelles. Ses collections portent principalement sur le judaïsme belge depuis le XVIII^e siècle. Elles proviennent de nombreux dons, d'acquisitions et de divers dépôts, comme ceux du Consistoire Central Israélite de Belgique et des communautés juives du pays. Les objets de culte, documents historiques, archives, livres anciens, photographies et œuvres d'art racontent l'histoire des Juifs dans la Diaspora et celle des diverses migrations qui ont convergé vers la Belgique. En plus de ses collections d'objets, le MJB met à la disposition du public une bibliothèque et une photothèque. Trois expositions temporaires sont organisées chaque année, présentant l'œuvre d'artistes de talent, en plus de l'exposition permanente portant sur l'histoire et la culture juive. Cette dernière sera complètement remaniée suite aux travaux d'aménagement du nouveau Musée qui ouvrira ses portes en 2018.

La DVG est de son côté le successeur du Commissariat belge au Rapatriement (CBR), créé au lendemain de la Seconde Guerre mondiale par le Gouvernement belge. Le CBR chargé de rechercher les disparus, de rapatrier les Belges, de collecter les effets personnels et de rassembler les archives, envoie dans les territoires occupés plus de 400 officiers de liaison qui transmettent le résultat de leurs prospections et un rapport d'activité hebdomadaire. En 1945, le

CBR est mis en liquidation et ses services transférés au Ministère des Victimes de la Guerre. En 1946, les services devenus Administration des dommages aux personnes sont intégrés dans le nouveau Ministère de la Reconstruction. En 1952, ils sont transférés vers le Ministère de la Santé publique et de la Famille. En 2001, lors de la « défusion » du Ministère des Affaires sociales, de la Santé publique et de l'Environnement, la DG Victimes de la Guerre est rattachée au Service public fédéral Sécurité sociale.

La mission principale de la DVG fut longtemps de traiter les demandes d'indemnisation des victimes civiles en utilisant les archives comme preuves pour la reconnaissance de leurs droits. Cependant, il y a une dizaine d'années, la DVG a compris l'importance de sauvegarder les archives et a mis en place plusieurs projets de numérisation et de conservation. La diminution du nombre de victimes est désormais compensée par l'augmentation des demandes de recherches historiques.

Leurs missions

Le MJB a pour but de promouvoir la connaissance et la compréhension de l'histoire, de la religion et de la culture juive à travers le temps et l'espace. Il incite les visiteurs à s'interroger sur les spécificités, les correspondances et les emprunts réciproques de leurs héritages culturels respectifs. Il a également pour mission de constituer et de garantir la pérennité d'un patrimoine juif d'exception. Il est primordial de préserver les traces du judaïsme belge, d'en

assurer la sauvegarde et la bonne conservation. En ce compris des archives du judaïsme belge, dont le MJB possède une partie essentielle.

La DVG remplit trois missions principales : le traitement des demandes de statuts de reconnaissance national; le traitement des demandes des pensions et rentes des victimes civiles des deux guerres mondiales ; et la conservation et la mise en valeur des 13 km d'archives.

Un riche patrimoine archivistique

Les fonds d'archives du MJB occupent actuellement près de 450 mètres linéaires. Centrés sur l'histoire des populations juives en Belgique, il s'agit principalement d'archives privées, d'archives d'associations juives, à but social, politique, culturel, mais aussi d'archives familiales. Les objectifs du Musée en matière d'archives sont : conserver et valoriser les archives ; assurer leur ouverture au public ; acquérir de nouveaux fonds d'archives et élargir les collections ; utiliser les pièces d'archives pour étayer les expositions, temporaires et permanentes.

Pour faciliter les recherches, il sera dorénavant essentiel de parcourir *Mekorot Yedah, Sources pour l'histoire des Juifs en Belgique (19e-20e siècles)*. Cet ouvrage offre une vue d'ensemble des archives du judaïsme belge, disséminées dans de nombreuses institutions, en Belgique et à l'étranger. L'atout majeur de cet outil est de faire le lien entre les fonds dispersés au MJB et dans d'autres institutions.

Il est essentiel pour le MJB de sauvegarder ces archives. L'institution traite également de la tragédie de la Shoah dans l'exposition permanente et prête une attention particulière aux répercussions induites par ce drame dans la mémoire collective, dans l'art, la littérature, le cinéma, assumant de cette manière la mission pédagogique qui lui est propre.

Le fonds d'archives de la DVG peut se diviser en deux catégories : les dossiers individuels concernant les Belges ou les étrangers résidant en Belgique et impliqué dans des événements de la Deuxième Guerre mondiale ; la documentation « générale » qui couvre notamment le travail obligatoire et volontaire, la persécution juive, les camps d'internement et de concentration, les prisons belges et étrangères,

l'administration allemande, le rapatriement, la recherche des disparus.

Pour réaliser ses missions, le service archives et documentation a développé plusieurs projets. L'informatisation tout d'abord. Les fichiers papiers donnant accès aux documents sont informatisés dans une base de données documentaire. Actuellement, le fichier thématique d'accès à la documentation générale est entièrement informatisé. Les fichiers géographiques et les fichiers d'accès aux dossiers personnels sont en cours d'encodage. Plusieurs inventaires ont également fait l'objet d'une informatisation comme les dossiers des internés de la prison de Saint-Gilles et de la Citadelle de Huy, les listes de salaires des Juifs envoyés dans le Nord de la France, etc. Les projets de numérisation et de conservation ont aussi été multipliés. De 2007 à 2013, le fichier de la persécution et de la déportation des Juifs et des Tziganes de Belgique, source majeure de l'histoire de la persécution juive, a été entièrement numérisé et emballé dans du matériel non-acide. Les données d'identification ont été enregistrées dans une base de données. Ce fichier contient environ 68.400 dossiers. Ce projet a permis d'augmenter l'efficacité et la rapidité des recherches dans ce domaine. En 2013, les carnets du Comité de Défense des Juifs ont été numérisés et encodés également.

Enfin, la valorisation est prévue. La DG possède encore 240.000 dossiers d'invalides civils de la Première Guerre mondiale. Il s'agit des victimes ayant subi une atteinte à leur intégrité physique sur le territoire belge, lors de leur internement ou au cours de leur déportation pour le travail obligatoire. En 2011, ces dossiers qui avaient subi un déménagement malheureux, ont été reclassés et mis en boîtes. Dans le cadre des commémorations du Centenaire de la guerre 1914-1918, la DG a décidé de mettre sur pied une exposition virtuelle retraçant le parcours des victimes et le travail d'indemnisation. L'exposition sera mise en ligne en 2015. Depuis 2008, la DG publie aussi une lettre d'information présentant, au fil des numéros, les projets en cours, les fonds d'archives, les publications réalisées sur base de la documentation et les événements auxquels le service a participé.

En guise de conclusion, le Musée Juif de Belgique et la Direction générale des Victimes de la Guerre

possèdent de véritables trésors dans leurs collections. Afin de conserver leurs archives, de faciliter leur accès et de les mettre à disposition des chercheurs et du grand public, ces institutions ont mis sur pied des projets d'informatisation et de numérisation. Elles ont également mis en commun leurs ressources pour créer une base de données relative au placement des enfants juifs après la Seconde Guerre mondiale.

Cette coopération efficace pourrait servir de modèle pour des partenariats futurs avec d'autres institutions détenant des archives concernant l'histoire juive ou la Seconde Guerre mondiale. Les partenariats, croisements des sources et réflexions communes sont l'avenir de nos centres d'archives et institutions scientifiques.

Nouvelles de Belgique et d'ailleurs...



Coll. CFBB

■ ■ ■ Une nouvelle présidente pour le *comité français du Bouclier bleu*. Lors de son assemblée générale qui s'est tenue le 12 mars 2015 aux Archives départementales de Lille, les membres du CFBB ont élu leur nouvelle présidente. Jocelyne Deschaux succède ainsi à Christophe Jacobs, pour un mandat de 4 ans.

Votre collaboration

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc.) pour le prochain *Info-AAFB* ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplancq (courriel : infoaafb@archivistes.be).

■ ■ ■ **Info-AAFB** : éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye. Coordination : Thierry Delplancq
Comité de lecture : Frédéric Boquet, Thierry Delplancq, Claude Depauw et David Guillardian
Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s).

La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.





Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Adresse :

Courriel :

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2015, soit 25€ / 5€ (étudiants - demandeurs d'emploi) sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2015, nom + prénom).

Signature

Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : tresorier.aafb@archivistes.be

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom :

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association

Adresse :

Courriel :

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2015, soit 75€, sur le compte BE10 0682 4626 1304 (en communication : Cotisation AAFB 2015, dénomination de l'institution ou association).

Signature